

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

→ Rapport d'activité 2025



Bilan de la concertation et arrêt du dossier

Octobre 2024 : présentation de la procédure et du dossier
Octobre 2024 à Février 2025 : concertation et arrêt du dossier
0 Janvier 2025 : arrêté d'avis en Conseil général
15 et 26 mars 2025 : réunions avec les communes publiques associées

2025 : bilan de la concertation et arrêt de la modification simplifiée en comité public

Le Comité public de l'Autorité intercommunale et de la COTM (Comité public) est à disposition du public du 15 au 26 mars 2025 (19h-18h)
L'avis de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée est en cours de finalisation.

2. Rapport des Commissions

- Commission Administration Générale
Réunion du 25 février 2025
- Commission Développement Territorial
Réunion du 6 février 2025
- Commission Application du SCOT
Réunions des 30 janvier et 27 février 2025



DE PRÉSENTATION DE LA PRC
MODIFICATION SIMPLIFIÉE

L'intégralité des résultats de l'étude est disponible sur le site de Caen Normandie Métropole.

Ces documents offrent des débouchés importants, en s'appuyant sur les acteurs clés du territoire, pour développer les projets de développement durable, de transition énergétique, ou pour un travail sur les enjeux présents sur le territoire.

La finalisation de cette étude à l'échelle du territoire de Caen Normandie Métropole, en partenariat avec les communes associées, est essentielle pour les projets de développement durable et de transition énergétique.

Liste des membres au 31 décembre 2025

Communauté Urbaine Caen la mer
Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande
Communauté de Communes Cœur de Nacre
Communauté de Communes du Pays de Falaise
Communauté de Communes Valès dunes
Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Sommaire

▶ 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle métropolitain.....	4
1.1 Territoire et domaines d'actions	4
1.2 Moyens humains et financiers.....	5
1.3 Les 10 ans du Pôle métropolitain.....	8
▶ 2. Les moments forts de l'année 2025	9
▶ 3. Application du SCoT Caen-Métropole	11
3.1 Suivi annuel du SCoT Caen-Métropole	11
3.2 Analyse des résultats de l'application du SCoT Caen-Métropole à 6 ans.....	11
3.3 Prescription de la révision du SCoT et sa transformation en SCoT-AEC.....	12
3.4 Modification simplifiée « ZAN » du SCoT Caen-Métropole.....	13
3.5 Urbanisme réglementaire.....	13
3.6 Urbanisme commercial.....	14
3.7 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs.....	14
3.8 Animation	14
3.9 Perspectives 2026	15
▶ 4. Développement territorial	16
4.1 Programmes LEADER	16
4.2 Projets européens.....	19
4.3 Projet Alimentaire Territorial.....	20
4.4 Plan Climat Air Energie Territorial.....	24
Annexes : instances du Pôle métropolitain	29

► 1. Caen Normandie Métropole : caractéristiques et fonctionnement du Pôle métropolitain

1.1 Territoire et domaines d'actions

Un bassin de vie de 400 000 habitants

Caen Normandie Métropole regroupe :

- la Communauté urbaine Caen la mer
- la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
- la Communauté de communes Cœur de Nacre
- la Communauté de communes Pays de Falaise
- la Communauté de communes Val ès dunes
- la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Un lieu de dialogue et de coordination

Le Pôle Métropolitain est un outil de coordination et de coopération :

- il assure des fonctions de **représentation**, de **discussion** et de **contractualisation** auprès des acteurs publics (programme LEADER, projets européens, Projet Alimentaire Territorial (PAT), ...) ;
- il exerce une compétence d'élaboration, d'approbation, de suivi et de modification du Schéma de Cohérence Territorial (**SCoT**) et d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**).

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole



Pôle métropolitain au 31 décembre 2025

1.2 Moyens humains et financiers

► Equipe technique

L'effectif se compose de 13 agents en 2025 (pour env. 10 ETP) :

Directeur : Patrice DUNY

Directeur adjoint : Anthony HUBERT

Assistante de direction : Véronique CARETTE

Chargée des finances et des ressources humaines : Véronique VRARD

Chargée de mission ENVIRONNEMENT-ENERGIE : Jaël MOKIENKO

Chargée de mission URBANISME : Axelle de LAVENNE (depuis août 2025)

Animatrice LEADER : Eva LEPOITTEVIN

Gestionnaire LEADER : Lou-Ann CARBON (jusqu'en août 2025)

Chargée de mission projets européens : Judith de SAINT LAURENT (depuis décembre 2025)

Chargé de mission POLITIQUES ALIMENTAIRES : Rémi NOËL

Assistante POLITIQUES ALIMENTAIRES : Cécile MILCENT

Doctorante CIFRE : Céline ZANGERL (depuis décembre 2025)

De plus, Caen Normandie Métropole porte le Manager du Réseau Ouest Normand : Nadège EVE

Le Pôle métropolitain accueille quatre stagiaires en 2025 :

Loïse FOUBERT (URBANISME)

Gurvan LE BORGNE (URBANISME)

Clément DUMOULIN (PAT)

Cléonora HERVE (PCAET)



Le Président et l'équipe technique le 25 avril 2025

► Finances

Pour l'exercice 2025, les cotisations sont les suivantes :

- 5 centimes d'euro / habitant pour l'adhésion de base (6 EPCI) ;
- 1 euro / habitant pour la part SCoT Caen-Métropole (5 EPCI ayant délégué leur compétence) ;
- 1 euro / habitant pour la part actions (6 EPCI).

► Budget

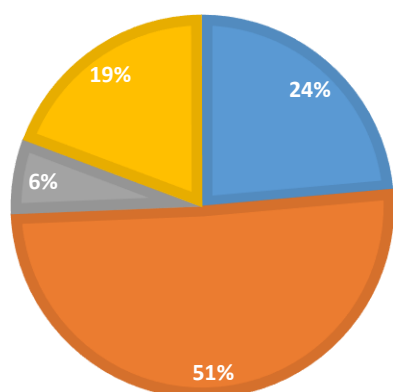
Le budget primitif, pour l'année 2025, se présente ainsi :

• Section d'investissement

BP 2025	Dépenses	Recettes
Section d'investissement 2025	723 853,18 €	79 684,37 €
Report 2024		644 168,81€
Résultat cumulé	723 853,18 €	723 853,18 €

• Section de fonctionnement

BP 2025	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement 2025	1 181 993,79 €	993 014,29 €
Report 2024		188 979,50 €
Résultat cumulé	1 181 993,79 €	1 181 993,79 €

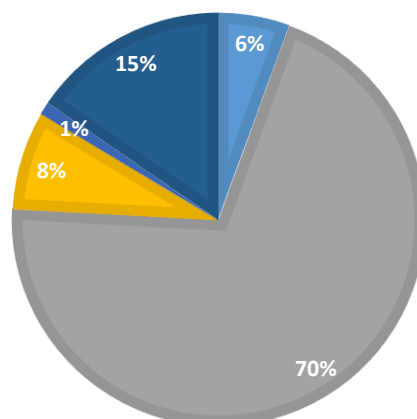


CHARGES DE FONCTIONNEMENT BP 2025

- 011-Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 - Autres charges de gestion courante (AUCAME)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2025

- LEADER
- PAT - FEADER
- Contributions membres
- Remboursements RH (remb mise à dispo RON, sécu sociale...)
- Remb RON Frais généraux
- Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels (mandats annulés)
- Résultat de fonctionnement reporté



Sur le volet financier, 2025 a permis d'obtenir plusieurs nouveaux financements exceptionnels :

- subvention Fonds vert PCAET (854 000 € obtenus dont 454 000 € utilisés par le Pôle métropolitain et 400 000 € utilisés par ses EPCI).
- subvention DRAAF réservée aux PAT de niveau 2 (93 000 € obtenus).
- Subvention ANRT CIFRE pour la réalisation d'une thèse sur le climat urbain (14 000 € obtenus par ans pour 3 ans).

Sur le volet administratif, l'année 2025 a accueilli plusieurs évolutions, dont les plus importantes ont porté sur la réalisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la réalisation de l'archivage, l'adoption de la charte de l'utilisateur informatique et la migration vers un autre logiciel de gestion du temps de travail.

► Actes administratifs

Le Bureau syndical s'est réuni à une reprise le 12 septembre 2025.

Le Comité syndical s'est réuni à six reprises les 10 janvier, 7 mars, 25 avril, 7 juillet, 10 octobre et 19 décembre 2025.

Les délibérations sont en ligne à l'adresse suivante : <https://polesmetropolitains.fr/caen-metropole/vie-du-pole-metropolitain/>



1.3 Les 10 ans du Pôle métropolitain

Avant Caen Normandie Métropole, un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) existait déjà depuis 1976 sur l'agglomération caennaise, sur un périmètre de 52 communes. Le SDAU était le document de référence de la planification urbaine à l'échelle du bassin de vie. Puis, un syndicat d'aménagement a été créé en 1987 : le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération caennaise. Le SDAU a alors été révisé en 1994.

La structure a progressivement évolué, pour devenir le Syndicat mixte « Caen-Métropole » en 2006, ajoutant un volet de développement durable et un autre de financement de projets, à la compétence historique d'aménagement. Le périmètre s'est alors également élargi, pour couvrir une aire urbaine devenue elle-même plus importante avec l'accroissement démographique et le développement des mobilités automobiles.

Le Pôle métropolitain a eu 10 ans au printemps 2025 :

- 17 mars 2015 : arrêté préfectoral transformant le Syndicat mixte « Caen-Métropole » en Pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole » au 1^{er} avril 2015.
- 3 avril 2015 : installation du Pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole ».
- 28 mai 2015 : adoption des statuts par les élus du Pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole ».

La structure a pu, ces 10 dernières années, se doter des outils nécessaires pour planifier et agir sur les transitions, au bénéfice de ses EPCI membres : SCoT révisé, PCAET élaboré, PAT élaboré, LEADER renouvelé, projets européens relancés, Réseau Ouest Normand créé à l'échelle des 3 départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Concrètement, Caen Normandie Métropole contribue au cadre de vie des habitants via le financement de nombreux projets concrets (quelques exemples : solutions de mobilités décarbonées, épiceries locales, équipements publics innovants, etc.). Il négocie aux échelles régionales et nationales pour que le bassin de vie caennais soit bien pris en compte dans les grands schémas et les grands politiques d'aménagement. Il porte la réglementation de base pour les projets et documents locaux (exemples : préservation des réservoirs de biodiversité, utilisation des produits agricoles locaux dans la restauration, taux de couverture cyclable, objectifs de rénovations thermiques, forme des nouveaux quartiers d'habitat et d'activité, etc.).

Son logo s'expose peu, sa communication est majoritairement institutionnelle, pourtant, Caen Normandie Métropole est à la base de nombreuses politiques publiques.

Le Comité syndical du 25 avril 2025 a permis de faire une rétrospective de ces 10 dernières années et de célébrer l'anniversaire dans le cadre convivial de l'ESAM Caen-Cherbourg.



► 2. Les moments forts de l'année 2025

Janvier 2025 :

4^{ème} et dernière réunion de suivi annuel du SCoT Caen-Métropole avec le Préfet et les partenaires

Sélection du territoire pour la démarche de la Fédération des SCoT financée par LIFE Biodiv'France

Février :

Tournée des EPCI pour la présentation des résultats de l'étude bois-énergie (volet forêt et volet bocage)

Première réunion de suivi du PCAET, à Mondeville, avec le bilan à 18 mois du PCAET

Labellisation du PAT au niveau 2 : une reconnaissance du Ministère de l'agriculture pour les PAT qui portent des actions opérationnelles

Avril :

Réalisation des rencontres régionales des SCoT, à Lisieux
10 ans du Pôle métropolitain

Arrêt et consultation autour de la stratégie de sobriété foncière renforcée inscrite dans le projet de modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole

Mai :

5^{ème} alim'tour du PAT, sur le thème de l'agriculture biologique et de la santé

Juin :

Accompagnement des 3 PLUi en cours sur le territoire, en phase d'arrêt et de consultation

Août :

Obtention du Fonds vert PCAET pour le Pôle métropolitain et les 5 EPCI couvertes



Septembre :

3^{ème} comité de programmation LEADER de l'année, à Bretteville-sur-Laize, avec 5 projets sélectionnés

Octobre :

Approbation de la modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole sur le volet foncier

Analyse à 6 ans de l'application du SCoT Caen-Métropole approuvé en 2019

Prescription de la révision du SCoT pour élaborer un SCoT-AEC (fusion avec le PCAET)

Lancement de l'étude MUSE sur la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme, de l'étude d'intégration de la renaturation, de l'étude d'évaluation des vulnérabilités et de l'étude de captation carbone, dans le cadre de la rédaction du SCoT-AEC

Novembre :

Réalisation de la première journée de concertation pour le SCoT-AEC, sur la Côte de Nacre, avec visites de terrain et réflexion stratégique autour de la question : comment répondre aux défis provoqués ou aggravés par le changement climatique en cours ?

Décembre :

Signature du Projet Partenarial d'Aménagement de l'estuaire de la Basse Vallée de l'Orne et de son littoral, le premier du Calvados, le premier PPA estuarien de France et le plus grand en termes d'espace et de partenaires

Tenue du 4^{ème} comité de programmation LEADER de l'année, à Castine-en-Plaine, avec 6 projets sélectionnés

Lancement de l'étude de faisabilité pour une légumerie-conserverie à l'échelle calvadosienne

Lancement des travaux de la thèse CIFRE sur les climats urbains du territoire

Réouverture de la mission « projets européens » pour candidater directement à l'échelle européenne pour le financement de projets locaux et partenariaux





► 3. Application du SCoT Caen-Métropole

3.1 Suivi annuel du SCoT Caen-Métropole

La réunion de suivi annuel s'est tenue le 16 janvier 2025, co-présidée par Emmanuel RENARD, Président de Caen Normandie Métropole, et par Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados. La réunion a accueilli une soixantaine de participants.

Le suivi annuel s'est déroulé en 2 temps :

1. Les indicateurs annuels de suivi du SCoT Caen-Métropole

2. Ateliers participatifs

*Analyse de quatre millésimes du Mode d'occupation des Sols, de 2012 à 2023 : grands enseignements
Formes urbaines et densités résidentielles sur la Communauté urbaine Caen la mer
Quartiers d'habitat individuel : opportunités et freins à la densification et au renouvellement urbain*



3.2 Analyse des résultats de l'application du SCoT Caen-Métropole à 6 ans

Conformément à l'article L143-28 du Code de l'urbanisme, dans sa rédaction en vigueur jusqu'au 27 novembre 2025, une analyse des résultats de l'application d'un SCoT doit être faite six ans au plus tard après la délibération portant approbation de ce schéma.

Le SCoT a été approuvé en date du 18 octobre 2019 par les instances du Pôle métropolitain. Afin de répondre aux obligations législatives, le Pôle métropolitain, maître d'ouvrage du SCoT, et l'AUCAME, maître d'œuvre du SCoT, ont réalisé une analyse des résultats du SCoT. Cette analyse a été facilitée par le suivi régulier des atteintes des objectifs du SCoT Caen-Métropole réalisé dans le cadre des réunions de suivi annuel.

L'analyse conclue que le SCoT Caen-Métropole a permis des avancées significatives en matière de sobriété foncière, de mobilité durable ou de préservation environnementale. Les objectifs quantitatifs qu'il s'était fixés en 2019 ont été atteints. Cependant, des défis subsistent, notamment le retournement récent du solde naturel, la fragmentation écologique, la qualité de l'eau, et l'adaptation au changement climatique. Une prochaine révision du SCoT devra intégrer ces enjeux pour renforcer la résilience du territoire.

L'article L143-28 prévoit également qu'à l'issue de l'analyse le porteur du SCoT délibère sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision.

3.3 Prescription de la révision du SCoT et sa transformation en SCoT-AEC

Si l'analyse de l'application du SCoT à 6 ans permet de constater que le SCoT actuel approuvé en 2019 atteint globalement les objectifs mesurables qu'il s'était fixé, le Comité syndical s'est interrogé sur sa mise en révision. En effet, si le SCoT actuel statue sur l'essentiel des sujets assignés à un tel document dans les dispositions en vigueur du code de l'urbanisme, les objectifs et orientations du SCoT apparaissent comme des dispositions minimales au regard de l'évolution récente de la législation, mais aussi et surtout au regard des évolutions du contexte général dans lequel ce document d'urbanisme s'applique :

- Evolution démographique.
- Evolution économique.
- Evolution climatique.

Le prochain quart de siècle sera celui au cours duquel les territoires de la République devront mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses pour atteindre les objectifs que s'est fixée la France dans le cadre international, notamment pour respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat. **C'est en effet en 2050 que devront être atteints les objectifs de neutralité carbone (Zéro émissions nettes – ZEN) et d'absence d'artificialisation des sols (Zéro artificialisation nette – ZAN).**

Le SCoT actuellement en vigueur doit également se mettre en compatibilité avec, ou prendre en compte, les évolutions législatives ou réglementaire intervenues depuis son approbation et principalement : **SRADDET, PGRI, SDAGE, schéma régional des carrières, ordonnances du 17 juin 2020, Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, Loi portant sur l'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023.**

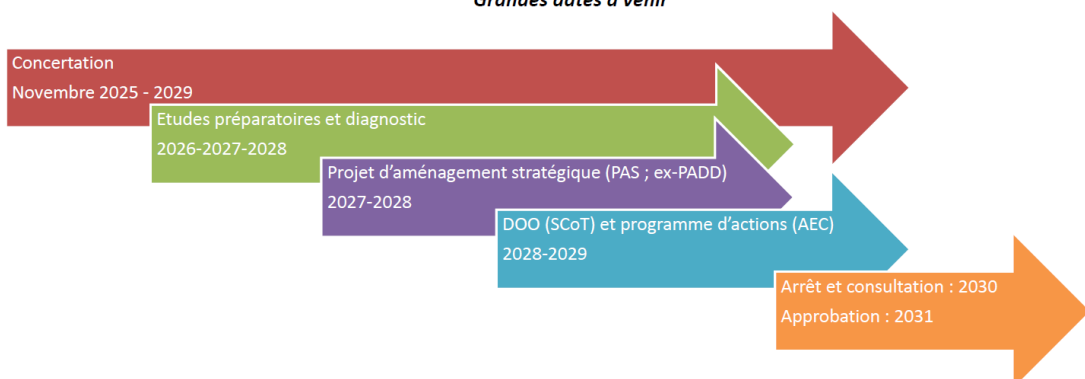
L'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, issue de la loi ELAN, a réaffirmé le rôle stratégique du SCoT et entend faciliter sa mise en œuvre opérationnelle. Elle a fait notamment évoluer la composition et le contenu des SCoT par rapport à ceux du SCoT Caen-Métropole approuvé en 2019. Par ailleurs, cette même ordonnance offre la possibilité aux SCoT, dans le cadre de leur élaboration ou révision, de tenir lieu de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Ainsi, dans le cadre de l'article L141-16 du code de l'urbanisme, dans le cas où les EPCI ont transféré l'élaboration de leurs PCAET à l'établissement porteur de SCoT, ce dernier peut tenir lieu de PCAET.

L'élaboration d'un document unique (SCoT tenant lieu de PCAET, dit SCoT-AEC) implique que l'ensemble des attendus d'un PCAET (article L229-26 II du code de l'environnement) soit intégré au SCoT.

L'élaboration d'un SCoT - AEC vise une meilleure articulation, cohérence et lisibilité des objectifs du SCoT et du PCAET et constitue ainsi une opportunité intéressante pour intégrer et traduire, de manière renforcée et cohérente, les enjeux et objectifs de lutte et d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification. A ce titre, il comprend notamment un programme d'actions pour le volet PCAET.

Afin de consolider le portage des enjeux de transitions au sein des documents de planification, dans une recherche de cohérence et dans une démarche globale et intégratrice, Caen Normandie Métropole a donc décidé de prescrire, le 10 octobre 2025, la révision du SCoT en SCoT-AEC, avec un calendrier sur 5 ans :

Grandes dates à venir

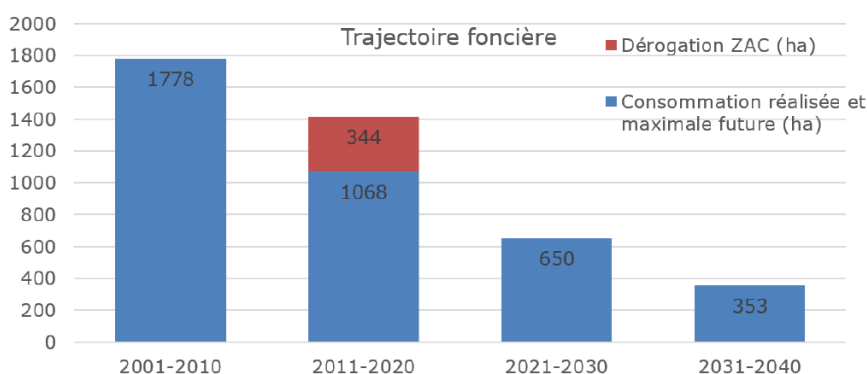


3.4 Modification simplifiée « ZAN » du SCoT Caen-Métropole

La procédure de modification simplifiée du SCoT Caen-Métropole, prescrite le 15 octobre 2024, intègre et décline les objectifs relatifs à la réduction de la consommation foncière puis à la réduction de l'artificialisation du SRADDET de Normandie modifié, dans le respect de la loi Climat et Résilience.

La concertation a été menée jusqu'en mars, avec plusieurs réunions avec les EPCI, l'Etat et les Personnes publiques associées (PPA). La procédure a été « arrêtée » le 25 avril 2025, puis transmise à l'Etat, aux PPA et à l'autorité environnementale le 5 mai pour consultation. Après avoir reçu des avis globalement favorables, le dossier a été mis à disposition du public du 18 août au 22 septembre 2025.

Enfin, le dossier a pu être approuvé le 10 octobre 2025. Il fixe et territorialise, pour les 5 EPCI et pour tous les grands projets d'urbanisation, la trajectoire foncière à respecter pour arriver au Zéro artificialisation nette en 2050. A l'échelle du SCoT, la trajectoire est celle-ci :



Le dossier est exécutoire depuis le 20 octobre 2025.

3.5 Urbanisme réglementaire

Dossiers d'urbanisme ayant reçu l'avis de Caen Normandie Métropole en 2025 :

- 3 importants dossiers de PLUi ont reçu des avis :
 - PLUi de Cœur de Nacre, avis favorable avec sept remarques.
 - PLUi-HM de Caen la mer, avis favorable avec deux réserves et dix remarques.
 - PLUi de Val ès Dunes, avis favorable avec une réserve et quatre remarques.
- 5 dossiers de PLU ont reçu un avis :

Projets	Avis
Révision allégée du PLU de Bretteville-sur-Odon	Avis favorable assorti de trois remarques
Modification n°2 du PLU de Cuverville	Avis favorable avec une réserve et deux remarques
Modification n°9 du PLU de Caen	Avis favorable
Modification n°10 du PLU de Caen	Avis favorable
Modification simplifiée n°2 du PLU de Fontenay-le-Marmion	Avis favorable

- 10 dossiers de PLU ont reçu un avis tacite réputé favorable (pour mise en compatibilité, modification et modification simplifiée n'impactant pas l'application du SCoT).
- Le projet de ZAC de la Dolomède (Val ès Dunes) a reçu un avis favorable avec une réserve et six remarques.
- Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Caen la mer a fait l'objet d'un second avis favorable.
- Le RLPi de Cœur de Nacre a fait l'objet d'un avis favorable.



- Le projet de **SCoT de l'Agglo Lisieux Normandie (Sud Pays d'Auge) révisé** a reçu un avis favorable avec une réserve. Le projet de **modification simplifiée n°2 (ZAN) du SCoT du Bessin** a reçu un avis favorable.
- **12 avis techniques ont été rendus sur des permis d'aménager ou des permis de construire** prévoyant plus de 5000 m² de surface de plancher en 2025.
- **Le Pôle métropolitain s'est associé à un recours contentieux contre 5 permis d'aménager.**

3.6 Urbanisme commercial

- **5 dossiers d'urbanisme commercial soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ont été analysés** au titre du DAAC du SCoT Caen-Métropole :

CDAC	Avis de la CDAC
29/01/2025 puis 20/11/2025 : Création d'un Lidl à Fleury-sur-Orne	Avis favorables
28/02/2025 : Création d'un service Drive relais E.Leclerc à Hérouville-Saint-Clair	Avis favorable
19/03/2025 : Extension de 928 m ² de surface de vente au sein du centre Mondeville 2	Avis favorable
02/07/2025 : Extension d'un Intermarché à Evrecy	Avis favorable

- Plusieurs dossiers ont été accompagnés en amont d'un dépôt CDAC et **3 ont été refusés, car incompatibles avec le SCoT, en amont de leur passage en CDAC (les projets ayant alors été retirés par les porteurs).**
- **4 projets commerciaux compris entre 300 et 1 000 m² de surface de vente** ont été analysés au titre de l'article L752-4 du Code de commerce.

3.7 Suivi de la compatibilité du SCoT avec les documents de rangs supérieurs

Le projet de **Document stratégique de façade Manche Est-mer du Nord – volet stratégie** a reçu un avis favorable avec deux réserves. Ce document, qui s'impose désormais au SCoT selon le principe de compatibilité, est révisé par l'Etat tous les 6 ans.

Le 1^{er} Vice-président en charge du SCoT, Thierry LEFORT, est l'élu **réfèrent des SCoT du Calvados à la Conférence régionale de gouvernance du ZAN**. Il y siège pour défendre les territoires calvadosiens, les concerter et les informer. La Conférence régionale du 10 octobre 2025 a notamment **sélectionné les premiers « projets d'envergure régionale »** pouvant intégrer l'enveloppe foncière mutualisée.

3.8 Animation

- Le Pôle métropolitain a largement **accompagné ses EPCI dans la finalisation de leurs PLUi**.
- **Caen Normandie Métropole a continué à travailler au contrôle et à la mobilisation autour de la donnée OCS GE, appelée à devenir la donnée nationale et locale de référence pour le suivi de l'artificialisation.**

Données sur le SCoT Caen-Métropole :

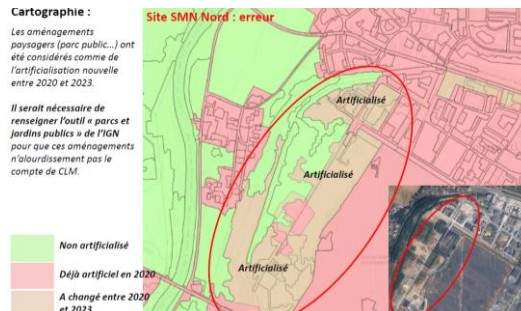
478 ha d'artificialisation nette entre juin 2020 et juin 2023 (soit 159 ha artif nette / an).
Soit un peu plus que les chiffres CEREMA.

EPCI du SCoT (incluant les ZAC)	Conso CCF (moyenne annuelle)	Conso CEREMA (moyenne annuelle)	Conso Artif OCS GE (moyenne annuelle)
Caen la mer	40 ha	77 ha	105,7 ha
Cingal Suisse Normande	7,5 ha	23,8 ha	18,1 ha
Cœur de Nacre	2 ha	73,5 ha	15,9 ha
Valès Dunes	5 ha	18,6 ha	10,4 ha
Vallées de l'Orne et de l'Odon	6,5 ha	12,9 ha	9,4 ha
TOTAL	60 ha	156 ha	159 ha

Cartographie :

Les aménagements paysagers (parc public...) ont été considérés comme de l'artificialisation nouvelle entre 2020 et 2023.

Il serait nécessaire de renseigner l'outil « parcs et jardins publics » de l'IGN pour que ces aménagements n'alourdissent pas le compte de CLM.



L'analyse de l'OCS GE

- Suivi de l'étude DREAL/INSEE « Demande Potentielle en Logements en Normandie à horizon 2035 ».
- Accueil et suivi de **l'expérimentation urbaine menée par Territoire Circulaire: « Changer de regard sur l'urbanisme commercial » et financée par l'ADEME**, sur deux territoires du SCoT : le centre commercial Côte de Nacre (Caen Nord) et le centre-ville de Caen.
- Participation au séminaire de rentrée de la Fédération des SCoT qui s'est tenu à Épinal les 10 et 11 septembre 2025.
- **Participation à la 19^{ième} Rencontre Nationale des SCoT, organisée à Arcachon en juin 2025.** Le thème de 2025 : "Ensemble, construire demain : adapter le développement aux capacités des territoires". Les ressources, notamment la ressource en eau, sont au cœur des réflexions stratégiques pour vivre demain sur nos territoires.



Les Rencontres nationales des SCoT 2025

- **Organisation des Rencontres régionales des SCoT normands à Lisieux le 4 avril 2025.**

3.9 Perspectives 2026

- ✓ **Réalisation, avec l'AUCAME, du SCoT-AEC, dans les études, la concertation et l'animation territoriale.**
- ✓ **Intégration du Pays de Falaise aux travaux du SCoT-AEC.**
- ✓ **Poursuite de la démarche engagée avec la Fédération nationale des SCoT.**
- ✓ **Poursuite des travaux de la thèse CIFRE** débutée le 1^{er} décembre 2025 sur la problématique « Du climat urbain au climat « vécu » : penser la ville sous la chaleur. Analyse dynamique de l'îlot de chaleur urbain et du confort thermique par l'étude des trames vertes, bleues et transparentes sur le territoire de Caen Normandie Métropole »
- ✓ **Poursuite des réflexions et de la préparation de la création d'un Conseil de Développement à l'échelle de Caen Normandie Métropole, notamment dans le cadre du SCoT-AEC.**
- ✓ **Poursuite de l'accompagnement des PLU(i)** en phase d'approbation et de déploiement (Caen la mer, Cœur de Nacre, Val ès Dunes) et de rédaction (Cingal Suisse Normande). Accompagnement de Vallées de l'Orne et de l'Odon sur la question de prise de compétence PLUi.
- ✓ **Poursuite de l'accompagnement des élus et des porteurs du périmètre du SCoT.**
- ✓ Lancement d'animations dédiées aux thématiques commerciales et développement économique.

► 4. Développement territorial

Contexte général

La **Commission Développement territorial** a en charge l'animation et la mise en œuvre d'actions collectives à l'échelle du Pôle métropolitain, au travers notamment :

- des **programmes LEADER**, avec la gestion de la fin de la programmation 2014-2022 du GAL du SCoT Caen-Métropole et du GAL Sud Calvados, et avec l'animation et la gestion du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire unique du GAL Arlette & Guillaume,
- le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**,
- le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** sur le volet de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, ainsi que des actions liées.

La Commission est présidée par **Jean-Philippe MESNIL** et **Hubert PICARD**. Elle s'est réunie trois fois en 2025.

4.1 Programmes LEADER



LEADER est un acronyme signifiant « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, **c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux**. L'objectif est avant tout de **soutenir techniquement et financièrement des projets locaux innovants** qui concourent à l'attractivité du territoire.

La **méthode de gouvernance** à l'échelle locale se veut être **partenariale**, le programme LEADER est **géré par et pour les acteurs privés et publics du territoire** réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Sur la période 2014-2022, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole portait deux GAL : le GAL SCoT Caen-Métropole depuis 2015 et le GAL Sud Calvados depuis 2017. **Leur gestion s'est clôturée en 2025 avec le paiement des derniers projets réalisés.**

Sur la période 2023-2027, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole porte un GAL unique, dénommé Arlette et Guillaume. Son président est **Hubert PICARD**.

Le GAL a vu du changement côté technique : Lou-Ann Carbon a quitté son poste de gestionnaire en accroissement temporaire au 31 juillet 2025, tandis que Eva Lepoittevin qui assurait la gestion a également repris l'animation au 1^{er} janvier 2025.

Fin de la programmation LEADER 2014-2022

L'année 2025 s'est illustrée par la fin de la programmation 2014-2022, avec une remontée des dossiers de paiement fixée au 31 mars 2025. Hors abandons, tous les projets ont pu être payés grâce au travail des deux agents mobilisés sur le programme LEADER.

Les derniers projets ont également pu être programmés, ou déprogrammés en cas d'abandon. Ce sont au total 19 dossiers de paiement qui ont été envoyés en 2025.

La fin de l'année 2025 est à l'heure du **bilan** pour l'ancienne programmation. Pour le GAL SCoT Caen Métropole, **93,25 % de l'enveloppe totale a été consommée soit 2 781 865,80 €**. Les sous-réalisation et les abandons représentent 201 360,20€. Pour le GAL Sud Calvados, **95,30 % de la maquette financière a été payée, soit 1 551 625,08 €** avec des sous-réalisations et abandons à hauteur de 76 027,66€. Le programme LEADER a donc permis aux acteurs ruraux de solliciter **4 333 490,88 € entre 2014 et 2022** pour la réalisation de projets concrets au service des habitants et de l'économie locale.

Valorisation des projets financés et capitalisation

L'exposition itinérante « *L'Europe s'invite au cœur des territoires ruraux* » a continué son parcours initié en 2025. Elle s'appuie sur un **reportage photographique auprès de 20 porteurs de projets ayant bénéficié des fonds LEADER sur la période 2014-2022**. Objectif : communiquer sur le programme LEADER auprès du grand public et valoriser les réalisations sur le territoire.

Deux sites ont accueilli l'exposition : les médiathèques de Condé-en-Normandie et de Falaise.

Le Pôle métropolitain était représenté dans les différentes réunions organisées par le Réseau Rural Normand et le réseau LEADER France, fédération des GAL français.



Le congrès national de LEADER France s'est tenu les 6 et 7 octobre 2025 à Bourg-en-Bresse. L'animatrice LEADER était présente, et a pu suivre ateliers et tables rondes sur des sujets variés : le post 2027 et la construction d'un plaidoyer pour le maintien du programme LEADER, l'assemblée générale où la feuille de route LEADER France a été présentée.

Assemblée générale LEADER France (Crédit : LEADER France)

Poursuite de la programmation LEADER 2023-2027

Le Pôle métropolitain a poursuivi la dynamique de la programmation 2023-2027 avec la tenue de **4 comités de programmation**.

Concrètement, les membres ont participé à :

- **La sélection de 18 projets, représentant une enveloppe de 648 714,41 €**, répartis sur 5 fiches-actions : mobilités durables, tourisme durable, services de proximité, développement économique et préservation des ressources et patrimoines.
- **La programmation de 6 projets, représentant une enveloppe de 182 212 €.**
- 3 présentations de projets significatifs de l'ancienne programmation : logements d'urgence de Bernières-sur-Mer, transformation de la SCOP Bouchard en tiers-lieu rural et rénovation énergétique de l'école de Castine-en-Plaine.
- Un taux de participation des membres à hauteur de 51%.



*Le comité de programmation du 8 décembre
à la médiathèque de Castine-en-Plaine*



*La visite de la SCOP Bouchard
le 29 septembre à Bretteville-sur-Laize*

L'animatrice LEADER a participé à des différents événements pour promouvoir la programmation auprès de publics professionnels, publics et associatifs :

- Journées thématiques du Réseau Rural Normandie
- Présentation LEADER auprès de différents partenaires potentiels
- Participation à la journée régionale de l'ESS organisée par la Région Normandie au MoHo
- Congrès national des GAL
- Participation à une visite du centre-bourg de Clécy par Expériences Communes
- Atelier dédié aux professionnels du tourisme organisé par la CDC Cingal Suisse Normande
- Mobilisation du CREAN en CoProg pour sensibiliser à l'Europe
- Interventions en conférences des maires

Perspectives 2026

L'année 2026 sera marquée par :

- ✓ le **début des paiements des premiers projets achevés ;**
- ✓ la **forte poursuite de la programmation des dossiers sélectionnés ;**
- ✓ la **poursuite de la communication auprès des EPCI**, en tant que relais d'informations ;
- ✓ la **prospection de nouveaux projets et leur sélection, avec le reste de l'enveloppe probablement consommé cette année.**

4.2 Projets européens

Les financements européens peuvent être gérés de trois manières différentes :

- gestion directe : le financement de l'UE est géré directement par la Commission européenne ;
- gestion partagée : la Commission européenne et les autorités nationales gèrent conjointement le financement ;
- gestion indirecte : le financement est géré par des organisations partenaires ou d'autres autorités à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE.

Environ 70% des programmes de l'UE sont gérés de manière partagée. En France, la programmation 2021-2027 est la suivante :

Politique	Politique de cohésion économique, sociale et territoriale	Politique commune de la pêche	Politiques migrations et affaires intérieures	Politique de développement rural	
	Accord de partenariat				
Fonds	FEDER interreg	FEDER FSE + FTJ	FEAMPA	FSI FAMI IGVF	FEADER
Nombre de programmes	22 programmes	22 programmes	1 programme	3 programmes	1 programme
Montants France		16,8 milliards d'euros	582 millions d'euros	1,1 milliard d'euros	14 milliards d'euros
Autorités de gestion		Conseils régionaux, collectivités territoriales uniques et Etat	Etat et délégation aux autorités de gestion régionales	Etat	Etat et délégation aux autorités de gestion régionales

Si les fonds gérés par l'autorité de gestion régionale (Région Normandie) sont bien connus et utilement sollicités (à l'image du LEADER), en revanche les fonds gérés par l'Etat ou directement par l'Europe (FEDER Interreg, FEDER URBACT, FEDER Initiative urbaine européenne, HORIZON, etc.) sont peu sollicités par les porteurs de projets publics et privés normands.

Face à ce constat, le territoire porte l'objectif de renforcer son ingénierie et sa dynamique pour réussir à capter davantage de financements européens directement auprès de l'Etat et de l'Europe pour financer des projets locaux, notamment dans le vaste champ des transitions écologiques et de l'adaptation au changement climatique.

Le Pôle métropolitain a candidaté, à l'été 2025, comme partenaire au projet URBACT FOOD-NET pour développer la commercialisation et la valorisation des productions alimentaires locales. Ce projet, mené par Tartu (Estonie), n'a cependant pas été sélectionné.

Malgré cela, Caen Normandie Métropole souhaite maintenir et accélérer cette récente dynamique et accueille, depuis le 1^{er} décembre 2025, une chargée de mission projets européens, Judith DE SAINT LAURENT.



4.3 Projet Alimentaire Territorial

Caen Normandie Métropole, la Chambre d'agriculture du Calvados et l'AUCAME ont travaillé ensemble, depuis 2017, sur la thématique de l'alimentation. Ce partenariat s'est traduit par l'élaboration puis l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT). **Caen Normandie Métropole et l'AUCAME continuent de collaborer au quotidien sur ce PAT en raison d'un directeur commun et d'un projet d'observatoire des systèmes alimentaires porté par l'AUCAME, et la gouvernance a été élargie à d'autres acteurs incontournables au-delà de la Chambre d'agriculture.**

Un PAT est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur un territoire donné.

Hubert PICARD est l' élu référent du PAT.



Temps forts 2025 du PAT de Caen Normandie Métropole

L'année 2025 a été marquée par l'**approfondissement des thématiques majeures du PAT : la qualité alimentaire en lien avec les productions locales, avec :**

- **L'Alim'tour de mai 2025, consacré aux liens entre agriculture biologique et santé au sens « One Health ».**
- **Un Conseil Local de l'Alimentation organisé en juin 2025** à la Cité de l'Alimentation pour un partage de connaissance des référents scientifiques du PAT : l'AUCAME a présenté une synthèse des travaux de l'observatoire SAA, les géographes de l'université Caen-Normandie ont présenté des travaux actualisés sur l'autoconsommation et sur la précarité alimentaire étudiante.
- **Un stage de 5 mois consacré à l'approvisionnement en produits locaux des commerçants et artisans de bouche de Caen** avec la réalisation d'un annuaire, des entretiens physiques ou par téléphone avec 38 restaurateurs et avec deux directeurs de GMS.
- **La candidature, couronnée de succès, à un appel à projet de la DRAAF** pour la structuration des PAT de niveau 2.
- **La décision de réaliser une étude de faisabilité pour un outil territorial de légumerie-conserverie.**

Les travaux pourront se poursuivre de manière très opérationnelle grâce au soutien de la DRAAF (93 290€ sur 2 ans).



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE



Liberté
Égalité
Fraternité



Agir • Mobiliser • Accélérer

Alim'tour 2025 « agriculture biologique et santé », organisé avec Bio en Normandie

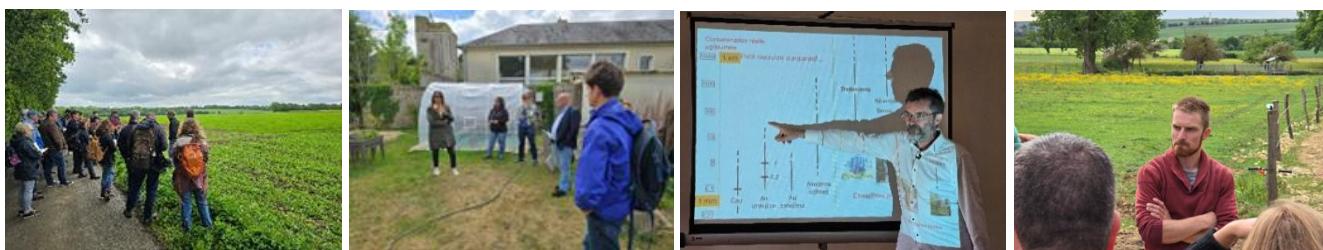
Une trentaine de participants a pu envisager les enjeux de l'agriculture biologique et la santé globale. Le parcours a consisté à faire un détour par le Bessin pour revenir en plaine de Caen ; avec des visites de fermes, d'espace test, un quizz et une conférence.

La journée a commencé avec **Franck Durocher**, agriculteur en polyculture-élevage à Creully a engagé une conversion en bio en 2018. Il maintient la fertilité des sols par des effluents d'élevage et des intercultures, et doit assurer une gestion agronomique des adventices. Il reconnaît que la charge de travail nécessiterait une embauche complémentaire et que la rotation d'une quinzaine de cultures n'est pas simple à gérer ; sans regretter son choix puisqu'il dit ne surtout pas souhaiter revenir en arrière.

Au prieuré Saint Gabriel qui a été pendant quelques années un centre de formation en horticulture, un **espace test** accueille 3 aspirants exploitants : des champignons pleurotes bio pour les commerces locaux, du maraîchage et une pépinière bio, des plantes médicinales et aromatiques...

Après un quizz de Bio en Normandie, **Pierre Lebailly** (enseignant-chercheur à l'INSERM) a exposé son travail sur la gestion du risque liée à l'utilisation de pesticides en agriculture et également en usage domestique.

Enfin, **Romain Maroquesne**, producteur de lait bio à Laize-Clinchamps à la tête d'un troupeau de 120 têtes a mis en avant le principe de pâturage tournant dynamique qui permet d'optimiser la qualité de l'herbe pâturée et évite le tassement des sols. Il explique que l'accès à la terre n'a pas été simple (soutien de Terre de Liens) et qu'il lui est impossible de se rémunérer à la hauteur du temps de travail, mais qu'en aucun cas il ne travaillerait en conventionnel.



Conseil local de l'alimentation du 12 juin 2025

Le Conseil local de l'alimentation (CLA) a été très suivi et s'est réuni dans un endroit devenu déjà emblématique pour les enjeux qui nous concernent : « [La Cité de l'alimentation](#) ».

Les réflexions des membres du CLA ont été orientées vers l'avenir du PAT et un rappel de ses grandes orientations stratégiques :

- Quelle stratégie concernant le foncier agricole pour soutenir une agriculture aux débouchés locaux et protectrice de la ressource en eau ?
- Un PAT davantage orienté vers la sensibilisation du grand public ?

Le CLA a permis de présenter des exposés pour mieux comprendre les conditions d'une alimentation locale :

- **Une objectivation du décalage entre production agricole en plaine de Caen et besoins alimentaires du territoire** par Manuela LAURENT, chargée d'études à l'AUCAME.
- **Une actualisation d'une enquête sur le poids de la production légumière domestique pour la consommation des ménages**, par Maxime MARIE, géographe enseignant chercheur, UMR ESO de l'Université de Caen Normandie. L'enquête fait état d'un recul de la taille moyenne des surfaces potagères dans le tissu urbain de l'agglomération caennaise, mais d'une augmentation de leur nombre. Cela s'explique par une augmentation conséquente des petits à très petits potagers durant la période de la crise sanitaire en parallèle d'un vieillissement des jardiniers qui travaillaient les plus grandes parcelles.
- « **Comment vivre et étudier à jeun ? Une enquête sur l'insécurité alimentaire des étudiant.es de Caen et une présentation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation** », par Morgane ESNAULT, géographe enseignante à l'Université de Caen Normandie.



Lors du tour de table des actualités des membres du CLA :

- la problématique de la précarité alimentaire des étudiants a été rappelée avec un manque de moyens financiers alloués à ce problème sociétal ;
- l'opportunité de faire une étude de faisabilité pour un outil territorial de légumerie conserverie a été rappelée.

Les enjeux d'une **alimentation locale auront une place dans le futur SCoT AEC.**

Stage de 5 mois consacré à l'approvisionnement en produits locaux des commerçants et artisans de bouche caennais

Clément DUMOULIN, étudiant en sociologie, en fin de Master GREEN (Gouvernance des risques et de l'environnement) à l'Université de Caen Normandie, a réalisé un stage très riche d'avril à octobre 2025.

Il a travaillé sur la problématique de l'approvisionnement alimentaire de qualité sur le territoire.

Dans cette perspective, il a complété un travail engagé par l'animateur du PAT :

- Un travail de sourcing de producteurs locaux, pour alimenter une base de données et pour la réalisation d'un annuaire des producteurs locaux. Cet annuaire recense 90 producteurs ou groupements de producteurs, avec la fréquence et le mode de livraison en agglomération caennaise. Il a été distribué aux 38 établissements enquêtés (restaurants principalement).
- Des entretiens auprès des producteurs locaux sur les enjeux et contraintes rencontrés dans le cadre d'un marché local.
- Des entretiens avec deux directeurs de magasins de la grande distribution (Coopérative U et Leclerc). Dans la mesure où les consommateurs s'approvisionnent majoritairement en grandes et moyennes surfaces (GMS), ce sont des acteurs incontournables.



Ces différents travaux seront poursuivis en 2026 à la faveur de la subvention de la DRAAF dans le cadre d'un soutien à la structuration des PAT de niveau 2.

Candidature à l'appel à projet de la DRAAF pour la structuration des PAT de niveau 2

Le PAT de Caen Normandie Métropole a été labellisé niveau 2 en début d'année 2025. Cette labellisation reconnaît le caractère opérationnel du PAT et permet de candidater à des appels à projets pour renforcer les capacités d'action du PAT.

A ce titre, une candidature au renforcement de la structuration du PAT a été déposée par Caen Normandie Métropole en septembre 2025 auprès de la DRAAF Normandie. Cette candidature a été lauréate et le PAT pourra déployer et financer, sur 2026 et 2027 :

- ✓ Le projet d'accompagnement de restaurants scolaires pour cuisiner plus de produits bio et locaux.
- ✓ La poursuite de la sensibilisation des restaurateurs, commerces et GMS aux produits locaux, mise en relation avec des producteurs, valorisation médiatique.
- ✓ La communication sur l'intérêt des prairies.
- ✓ La réalisation d'un alim'tour en 2027.

Les fonds permettent également d'embaucher un agent pendant un an pour permettre la réalisation de ces actions.

Opportunité d'un outil territorial de légumerie-conserverie

Un outil de transformation de la production locale pourrait soutenir les producteurs locaux, maraîchers, légumiers, fruitiers, ainsi que les établissements de restauration collective. Ces derniers sont soumis à des contraintes financières fortes, qui les amènent à arbitrer entre le prix, l'origine et la qualité, prévues par la loi EGALim (50% de produits de qualité dont 20% de bio à compter de janvier 2021).

Une légumerie-conserverie peut être un moyen :

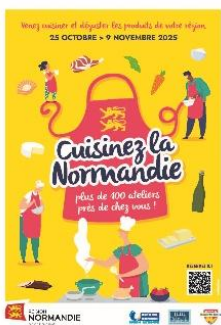
- De mieux connecter la restauration collective du territoire à l'agriculture de proximité (à une échelle géographique à préciser au cours de l'étude).
- D'améliorer le « score EGALim » des établissements, donc la qualité des repas servis, à condition de pouvoir proposer des prix acceptables pour les établissements et les convives et les parents dans le cas de la restauration scolaire.
- De mobiliser un équipement vacant disponible sur la ZAC du Campus Efficience à Colombelles.

Pendant, il est souvent difficile de trouver un modèle économique soutenable dans la durée et la majorité des équipements de ce type sont adossés à un modèle d'aide par le travail (CAE). Le Pôle métropolitain est également conscient qu'il existe déjà des établissements dans les départements voisins qu'il ne faudrait pas fragiliser. Fort de ce constat, à la suite du CLA de juin et de la Commission développement territorial d'octobre 2025, il a été décidé de faire une étude de faisabilité pour un outil territorial de légumerie-conserverie.

Une consultation a été lancée en septembre 2025, 9 offres ont été analysées. Le choix d'un groupement d'étude a été fait fin octobre 2025. L'étude commencera début 2026.

La communication au service du PAT

Des **articles hebdomadaires** postés sur le [site internet du Pôle métropolitain](#), à la rubrique « **Actualités** » du **PAT** sont disponibles à la consultation. Ils informent des dernières actualités et relaient la communication d'événements de partenaires, notamment pour les EPCI membres du Pôle.



Une **newsletter** est adressée à plus de 300 contacts pour informer des temps forts du PAT en mettant en avant ses publications, annoncer des événements de partenaires et partager des outils pertinents et des projets inspirants.



4.4 Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que prévu aux articles L229-26 et R229-51 du Code de l'Environnement, est l'**outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur un territoire** donné.



L'élaboration du PCAET de Caen Normandie Métropole a été réalisée entre 2018 et 2022 par le Pôle métropolitain sur les 5 EPCI du SCoT Caen-Métropole, à savoir la Communauté urbaine de Caen la mer et les Communautés de communes de Cingal – Suisse Normande, Cœur de Nacre, Val ès dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon. Le Pôle métropolitain a également étroitement accompagné la CdC du Pays de Falaise dans la constitution de son propre PCAET entre 2018 et 2021.

Le PCAET de Caen Normandie Métropole a été approuvé le 16 juin 2023. Désormais, le Pôle métropolitain réalise sa mise en œuvre, dans le respect du programme d'action, soit en direct pour certaines actions de gouvernance, d'animation et d'acquisition de données, soit en accompagnement des EPCI et des acteurs locaux, notamment pour les actions opérationnelles.

Mise en œuvre du dispositif de suivi et d'animation du PCAET

Pour répondre à l'obligation mentionnée à l'article L229-26 du code de l'environnement, qui demande qu'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats soit défini par la structure porteuse du PCAET, le Pôle métropolitain a décidé d'organiser tous les 18 mois une **réunion de suivi** des actions mises en œuvre sur son territoire. Ce premier évènement a eu lieu le **27 février 2025**, au Quai des Mondes, à Mondeville.



Réunion de suivi du PCAET

Cette première réunion a été l'occasion de faire le point sur :

- **Les dynamiques du territoire**, en matière de consommation énergétique, de développement des EnR et de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques.
- **Deux grands volets d'actions** visant à atténuer le changement climatique :
 - **La réduction des consommations énergétiques du secteur bâti**, qui représente à lui seul 50% des consommations énergétiques sur Caen Normandie Métropole, par la mise en œuvre de politiques de l'Habitat pour les parcs privés et sociaux de logements et la programmation d'études et de travaux pour la rénovation énergétique des locaux appartenant aux collectivités (écoles, équipements culturels et sportifs, bâtiments administratifs, etc.), soumis ou non au Décret tertiaire ;
 - **L'accélération du déploiement d'infrastructures d'EnR** sur notre territoire, pour atteindre les objectifs fixés en 2030 ;

- **L'illustration d'une Solution Fondée sur la Nature pour adapter le territoire** aux conséquences du changement climatique, via la présentation des travaux de désimperméabilisation menés à Mondeville pour redonner à un espace la capacité de vivre avec l'eau et de profiter de ses bienfaits, notamment pour rafraîchir l'atmosphère lors des vagues de chaleur. Cette présentation a été suivie d'une visite sur site.

La préparation de cette première réunion a été l'occasion d'amorcer un travail prometteur avec plusieurs partenaires, pour collecter les principaux indicateurs du programme d'actions et se projeter sur le bilan à mi-parcours du PCAET, qui sera mis à la disposition du public fin 2026.

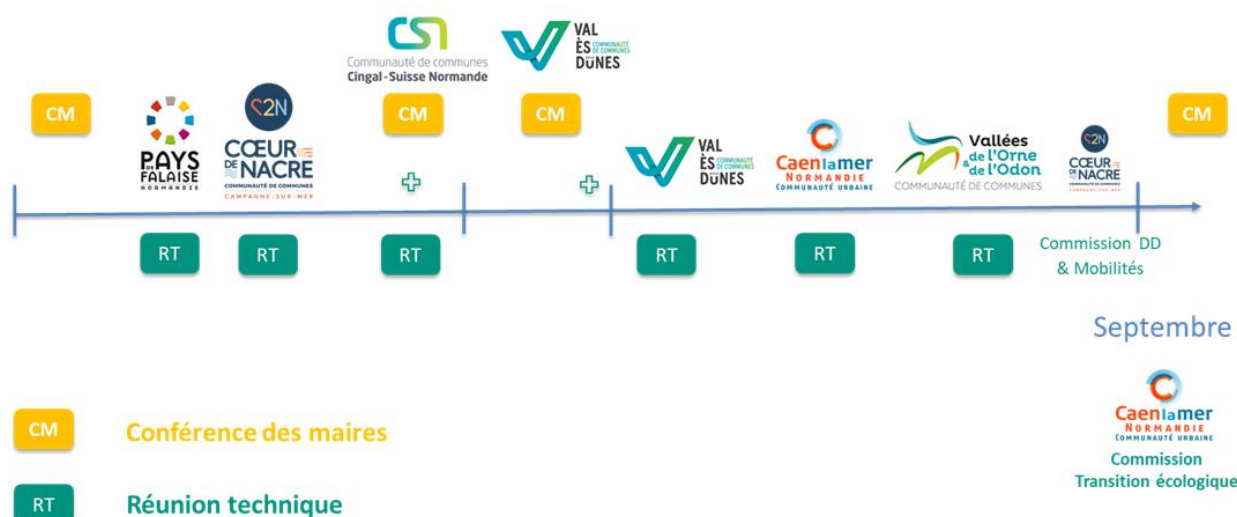
Les présentations, regroupées en un seul diaporama, ainsi que les Actes de la réunion, sont consultables sur le site internet du Pôle métropolitain.

Valorisation de l'étude de potentiel bois énergie et réflexion autour des pistes d'action

Le PCAET ayant fixé des objectifs d'augmentation de la production de bois énergie, le Pôle avait été chargé, en 2023, de porter une étude sur le potentiel bois énergie disponible à l'échelle métropolitaine, en vue de relocaliser au maximum l'approvisionnement des chaufferies du territoire. L'ensemble des travaux menés a été présenté en COPIL le 3 décembre 2024, accompagné de la liste des pistes d'actions débattues lors des deux dernières réunions techniques et de la proposition de poursuivre, en 2025, par un accompagnement des EPCI dans l'appropriation de l'étude.

C'est pourquoi, en janvier 2025, il a été proposé aux EPCI que le Pôle métropolitain vienne présenter les principaux résultats de l'étude aux élus, afin que les conseillers communautaires et/ou municipaux puissent en prendre connaissance et mesurer pleinement les enjeux primordiaux liés aux haies et aux forêts du territoire. Il leur a également été proposé d'examiner en plus petit comité, associant élus et techniciens, les pistes d'actions identifiées. Ces réunions ont eu systématiquement lieu en présence de Laure FERRIER, de l'URCOFOR Normandie, pour son expertise avérée dans l'accompagnement des collectivités sur la filière bois.

C'est ainsi qu'au cours du 1^{er} semestre 2025 et à la rentrée de septembre, **l'étude a pu être présentée dans 5 conférences des maires/conseils communautaires et 2 commissions « transitions ». Et 6 réunions « techniques » ont été organisées pour échanger plus concrètement** sur les pistes d'actions à mettre en œuvre. Enfin, une synthèse de l'ensemble des réflexions suscitées par ces réunions a été présentée en commission Développement territorial le 23 juin, à Bretteville-sur-Laize. A cette occasion, une plaquette de synthèse de l'étude de 4 pages, ainsi les posters sur les services écosystémiques rendus par les forêts adaptés à chaque EPCI ont été distribués. Et le projet d'un texte portant l'Ambition de Caen Normandie Métropole pour préserver et renforcer ses ressources en bois a été soumis aux élus présents.





Conférence des maires de Cingal – Suisse Normande – Jeudi 13 mars 2025, à Croisilles



Conférence des maires de Vallées de l'Orne et de l'Odon – Jeudi 6 mars 2025, à Evrecy

L'une des pistes d'actions identifiées pour accroître la mobilisation des ressources forestières pour du bois d'œuvre et du bois d'énergie et la gestion durable des petites propriétés (comprises entre 4 et 20 hectares) sera engagée dès 2026. En effet, grâce au Fonds vert PCAET, le Pôle a pu signer une convention avec le CNPF pour mobiliser les petits propriétaires forestiers.

Pour finir, le Pôle métropolitain a invité Fibois Normandie et l'URCOFOR Normandie en comité syndical le 19 décembre 2025, pour une présentation du Pacte Bois et biosourcés Normand, qui vise à mobiliser les acteurs du territoire pour une intégration de plus en plus importante de produits bois et biosourcés dans les constructions et rénovations.



Présentation du Pacte Bois & biosourcés en comité syndical, le 19 décembre 2025, à Caen

Les travaux permettant de poursuivre la mise en œuvre des pistes d'actions identifiées à l'issue de l'étude « Bois » pourront reprendre à l'issue des élections municipales 2026, si le texte « Ambition/Engagement » est validé par les nouvelles équipes.

Journée terrain dans le cadre de l'AMI LIFE BIODIV'FRANCE de la Fédération nationale des SCoT

Caen Normandie Métropole a organisé, le 21 novembre 2025 sur la Côte de Nacre, une journée mêlant visites de terrain et réflexion stratégique autour d'une question primordiale : **comment répondre aux nombreux défis qui se présentent aujourd'hui à nous, provoqués ou aggravés par le changement climatique en cours ?** Erosion et salinisation sur le littoral, dégradation de la qualité des sols, inondations en hiver, sécheresse l'été, dégradation de la qualité de l'eau : comment aménager au mieux le territoire pour accroître sa résilience et limiter les dommages ?

La matinée a été consacrée à la visite de sites en zone urbaine, en zone rurale et sur le littoral, ce qui a permis de constater, sur le terrain, qu'il y a encore du chemin à parcourir pour que les opérations d'aménagement s'inscrivent dans le respect de la biodiversité présente sur les sites. Mais qu'il est possible, pour peu qu'on y consacre les moyens nécessaires, de la restaurer et de retrouver les nombreux bénéfices qu'elle génère, dont nous n'avons pas toujours conscience avant de les perdre ...





Discours introductif à la Baronnie, suivi d'explications des travaux de restauration réalisés sur la promenade Thomas de Douvres.



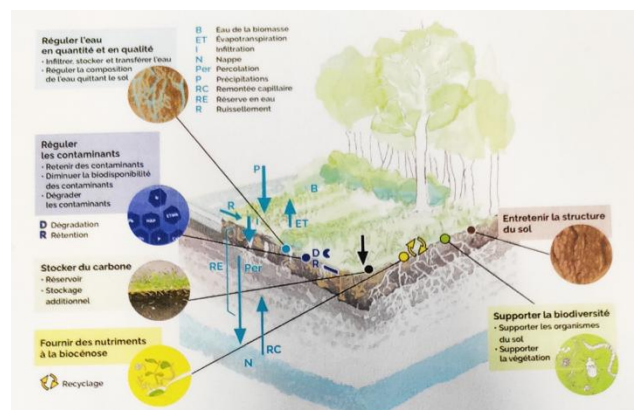
Visite du marais du Platon à Bernières-sur-mer et de la nouvelle ZAC Saint-Ursin à Courseulles-sur-mer.



L'après-midi, des ateliers participatifs ont permis d'identifier les enjeux prioritaires du territoire et les principaux leviers d'action, en lien avec les visites du matin. Au cours de ces ateliers, une attention particulière a été portée à la question des sols, dont on sait qu'ils sont essentiels pour la fourniture des services écosystémiques, l'adaptation des territoires au changement climatique et pour la gestion de la pression sur les ressources, notamment en eau.

Cette journée a constitué le point de départ des réflexions qui s'engagent en vue d'adopter une stratégie écologique territoriale pour le prochain Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT AEC) de Caen Métropole.

Près de 40 personnes y ont participé, sur toute ou partie de la journée.



Fonds vert PCAET

En 2025, l'Etat a décidé de donner corps à une proposition formulée depuis plusieurs années notamment par Intercommunalités de France, à savoir flécher des financements vers les intercommunalités dotées d'un PCAET, pour la mise en œuvre des politiques de transition énergétique. L'instruction du 28 février 2025 relative aux règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) en a fixé le cadre général, au niveau national. Cependant, sa déclinaison en régions puis au niveau départemental a demandé du temps et généré de nombreuses incertitudes, tant en termes de montant de l'enveloppe que de calendrier pour la mise en œuvre.

Le Pôle métropolitain s'est fortement mobilisé pour que les EPCI puissent en bénéficier, à la fois pour accélérer la mise en œuvre de leurs propres politiques de transition mais aussi pour limiter le surcoût à venir pour mener les études nécessaires à la révision du SCoT pour aller vers un SCoT AEC. L'enveloppe globale attribuée au PCAET de Caen Normandie Métropole a donc été d'un montant total de 854 361,61 € et participera à financer les actions des EPCI à hauteur de 400 000 €, et 6 animations et études du Pôle métropolitain pour 454 361,61 €, dont 3 études serviront directement aux travaux du SCoT AEC qui débutent en 2026.

Perspectives 2026

- ✓ **Réalisation du bilan à mi-parcours du PCAET**, en collaboration avec les EPCI et leurs communes pour les actions qui les concernent. Les autres acteurs publics, ainsi que les principales structures représentatives des acteurs socio-économiques du territoire, seront sollicités directement par le Pôle métropolitain.
- ✓ **Poursuite du travail collégial** engagé avec les membres permanents du comité technique PCAET, pour renseigner le programme d'actions commun sous l'application Territoires en Transitions et finaliser le bilan à mi-parcours.
- ✓ **Proposition d'adoption du texte Ambition/Engagement** de Caen Normandie Métropole en faveur de ses ressources forestières et bocagères et **accompagnement ou soutien à la déclinaison opérationnelle par les EPCI et autres maîtres d'ouvrage.**
- ✓ Suivi des études et actions engagées grâce au Fonds Vert PCAET.
- ✓ **Poursuite du travail engagé** dans le cadre du programme d'accompagnement proposé par la Fédération nationale des SCoT au titre de l'**AMI LIFE BIODIV'FRANCE** pour aboutir à la **définition d'une stratégie écologique territoriale pour le prochain SCoT AEC.**
- ✓ **Engagement de l'étude pré opérationnelle de restauration écologique de sites démonstrateurs** sur le territoire de Caen Normandie Métropole, sous réserve de l'obtention d'un financement par la Banque des territoires.

Annexes : instances du Pôle métropolitain

LISTE DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL au 31 décembre 2025

CU Caen la mer

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAIL Romain	ALEXANDRE Christiane
BOULAY Florence	ANGOT-HASTAIN Léonie
BURGAT Hélène	BERNARD Jean-Marie
CHAUVOIS Christian	BERT Jean
DE LA PROVOTE Sonia	BOULEY Didier
DELBRUEL Christian	CASSIGNEUL Cédric
DEROO Fabrice	DE WINTER Damien
DUHAMEL Xavier	DETERVILLE Gilles
FRANCOIS Sébastien	DOLHEM Agnès
GERNY Yannick	GAUCHARD Jean-Paul
GOUTTE Dominique	GODEFROY Bruno
JOUIN Pascal	GUERIN Daniel
JOYAU Nicolas	BRUNEAU Joël
LAFONT Michel	HAY Xavier
LE BAS Christian	LAMY Laurent
LE COUTOUR Xavier	LE MARREC Clémentine
LE HELLEY Stéphane	LECAPLAIN Patrick
LECERF Marc	LECHARTIER Micheline
MARIE Mickaël	LELEGARD-ESCOLIVET Marilyne
OLIVIER Aristide	MATA Laurent
PATARD-LEGENDRE Michel	SAINT Thierry
PHILIPPE Jean-Marc	MAURY Richard
PITOIS Dorothee	MENOCHET Philippe
RENARD Emmanuel	POTTIER Marc
RENOUF Thierry	POULAIN Jean-Paul
RIBALTA Ghislaine	REVEL-BREE Florence
SCHMIT Pierre	ROYE Nathalie
SERARD Pascal	TRANCHIDO Alain
TROLET Laurence	VANDERCAMERE-DESMORTREUX Lydie
TURBATTE Béatrice	

C.D.C. Vallées de l'Orne et de l'Odon

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BANNIER Michel	BAYRAC Olivier
DUVAL Gilbert	BRAUD Christophe
ENault Bernard	BURNEL Eric
GIRARD Henri	COLINO Sylvain
GOBE Alain	LANDREIN Philippe
GUILLEUX Rémy	LEBOUTEILLER Jérôme
MOTTAIS Jean-Luc	MALAQUIN Jean-Louis
PICARD Hubert	MAUGER Alain
PIERSIELA Martine	ROBILLARD Franck

📍 C.D.C. Val es Dunes

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BAUGAS Ann	AMILCAR Stéphane
DE GIBON Sophie	ARRUEGO Coralie
DECLERCK Laurent	FOUCHER Claude
DELIVET Dominique	LEMONNIER Didier
ENEE Régine	MAIGRET Lydie
ISABEL Marie-Françoise	MORIN Laurence
MARTIN Patrice	PIARD Philippe
MONROCQ Nathaly	PICHON Matthieu
PESQUEREL Philippe	PIGEONNIER Alexandre

📍 C.D.C. Cingal Suisse Normande

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BRETEAU Jean-Claude	BELLONI Céline
BRISSET Pierre	CARVILLE Raymond
DELACRE Eric	COURVAL Claudine
LEBLANC Bernard	LEBOULANGER Christine
LEHUGEUR Jacky	MOREL Daniel
ONRAED Isabelle	MOUCHEL Clémentine
MAILLOUX Elisabeth	PITEL Gilles
MAZINGUE Didier	
MOREL Patrick	

📍 C.D.C. Cœur de Nacre

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BERTY Alexandre	DEULEY Fabienne
CHANU Philippe	GUILLOUARD Jean-Luc
DELAHAYE Nicolas	CARPENTIER Mireille
DUBOIS Patrick	DOLLEY Arnaud
GUINGOUAIN Jean-Luc	DUPONT-FEDERICI Thomas
LEFORT Thierry	GAUQUELIN Yves
LERMINE Patrick	MACKOVIACK Elise
PHILIPPEAUX Anne-Marie	PAILLETTE Jean-Pierre
	SAGET Thierry

📍 C.D.C. Pays de Falaise

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BLAIS Norbert	DELILE Eric
DEWAELE Clara	GOUPIL Jean-Pierre
KEPA Gérard	GRENIER Sylvie
LE BRET Jacques	GUIBOUT Maryvonne
MAUNOURY Hervé	LEBOUCQ Jean-Yves
MESNIL Jean-Philippe	SAUVAGE Olivier

Le Comité syndical s'est réuni à six reprises les 10 janvier, 7 mars, 25 avril, 7 juillet, 10 octobre et 19 décembre 2025.

► Bureau

Composé de 42 membres, le Bureau des élus s'est réuni une fois en 2025. Il a reçu des délégations de compétences du Comité syndical. Il est notamment compétent pour prendre des décisions concernant l'administration générale, la gestion courante du syndicat et l'application du SCoT en urbanisme règlementaire et commercial. C'est aussi une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Comité syndical.

LE PRESIDENT : Emmanuel RENARD (depuis le 20 septembre 2024).

► Commissions

Les commissions couvrent les compétences exercées par le Syndicat. Elles réunissent régulièrement les élus pour préparer les décisions en Bureau et en Comité syndical.

VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS :

Commission Administration Générale

Vice-Présidents : Philippe PESQUEREL – Jacky LEHUGEUR

Commission Application du SCoT

Vice-Présidents : Pascal SERARD – Thierry LEFORT

Commission Développement Territorial

Vice-Présidents : Hubert PICARD – Jean-Philippe MESNIL

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

pôle métropolitain

Pôle métropolitain
Caen Normandie Métropole

16 rue Rosa Parks
CS 52700 - 14027 CAEN Cedex 9
Tél : 02 31 86 39 00
www.polesmetropolitains.fr

